



recensement agricole 2010

Premières tendances



Photo : SRISE Corse

Les actifs

La population agricole, soit 5 000 personnes (*hors saisonniers*) représente une force de travail de 4 040 UTA (*UTA : voir définition fin document*). C'est une baisse de près de 14 % par rapport à 2000.

Le nombre des chefs d'exploitation et des coexploitants atteint 3 003 personnes. Les salariés permanents (*non familiaux*) représentent près de 20 % des effectifs totaux (*soit 956 personnes*), pratiquement autant que les membres de la famille (*conjointes : 554 et autres familiaux : 358*).

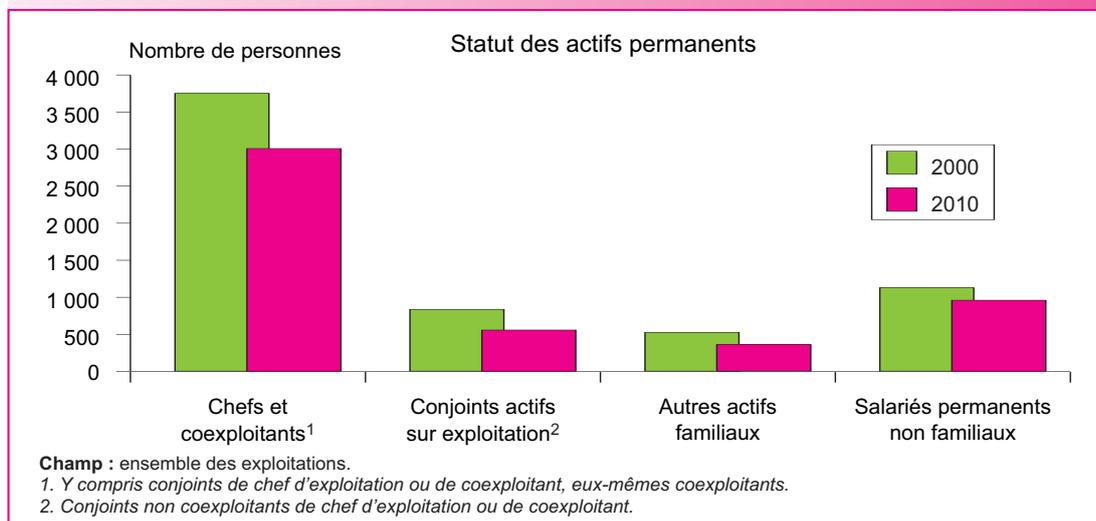
Durant ces dix dernières années la baisse d'actifs a été surtout marquée au sein de la « famille ». Les effectifs de cette catégorie ont baissé de 30 %. Le nombre des conjoints travaillant sur l'exploitation diminue de près de 40 %, les salariés familiaux baissent de 33 % (*- 15 % pour les salariés permanents non familiaux*).

Si l'on observe à présent le détail de cette évolution des actifs agricoles au sein des catégories économiques (*PBS : voir définition fin document*) :

- dans les « petites exploitations », ce sont les salariés (- 55 %) et les autres familiaux (- 58 %) qui chutent le plus,
- alors que dans les « moyennes exploitations » et « grandes exploitations » ce sont les conjoints qui enregistrent la baisse la plus importante (- 27 % dans les « moyennes exploitations » et - 40 % dans les « grandes »).

En dix ans, l'équilibre entre les départements insulaires reste inchangé avec 65 % des chefs d'exploitation ou coexploitants en Haute-Corse (*soit 1 959 personnes contre 1 044 en Corse du Sud*), et 67 % des UTA (*respectivement 2 699 contre 1 341*).

Les membres de la famille moins impliqués



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

En Europe, durant les dix dernières années, le nombre d'exploitations baisse de 24 % en Italie, 26 % en France, 29 % au Pays-Bas et 36 % en Allemagne.

L'agriculture insulaire reste marquée en 2010 par la prédominance de la structure individuelle. La région dénombre 1 304 exploitations individuelles dans les catégories économiques « grandes » et « moyennes », soit 85 % des effectifs (contre 88 % en 2000). Les structures sous forme d'EARL progressent, leur chiffre double. Le nombre des GAEC et autres formes sociétaires diminue mais sa proportion reste stable.

La SAU moyenne augmente, passant de 44 à 60 ha en dix ans. Les « moyennes » exploitations se décalent vers la classe des surfaces de 100 ha et plus, tandis que la distribution des « petites » et « grandes » exploitations reste inchangée.

Le châtaignier en Corse :

- un verger, 1 131 ha valorisés essentiellement par la production de farine de châtaigne dans une centaine d'exploitations,
- une zone pacagée par les troupeaux (porcins pour les châtaignes, ruminants lors de la pousse de l'herbe), près de 400 exploitations déclarent utiliser ainsi 5 877 ha.

On dénombre sous le label AB (Agriculture Biologique) ou en cours de reconversion AB, 214 exploitations, soit 130 de plus par rapport à 2000.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur

www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

recensement
agricole
2010

Une diminution relative du nombre d'exploitations agricoles...

La baisse du nombre total d'exploitations (- 21 %) est inférieure à la baisse nationale (- 26 %). La région Corse compte actuellement 2 810 exploitations agricoles alors que l'on en dénombrait 3 578, lors du dernier recensement en 2000.

La catégorie économique qui résiste le mieux à cette érosion est constituée par les « moyennes exploitations », en diminution de 9 %.

Les catégories économiques « grandes » et « moyennes exploitations », se décomposent selon les principaux Otex comme suit (Otex : voir définition fin document) :

- 47 % ont une prédominance technico-économique orientée ovins caprins (25 %) et bovins (22 %),
- 30 % sont orientées arboriculture (17 %) ou viticulture (13 %).

La baisse du nombre d'exploitations durant ces dix dernières années n'affecte pas le secteur de l'élevage (hormis les ovins). L'orientation technico-économique bovins progresse (29 %). Par contre le nombre d'exploitations ayant une orientation production végétale est en diminution.

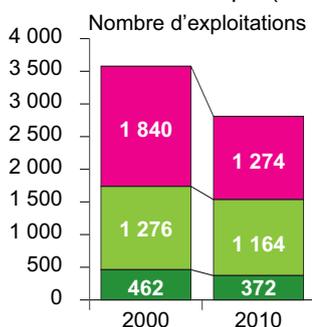
La classe des surfaces « inférieure à 5 ha » est majoritairement constituée par la catégorie économique « petites exploitations » (78 %), soit 563 exploitations (20 % du nombre total des exploitations).

Dans la classe de surfaces supérieures à 100 ha, on dénombre 588 exploitations (21 % du total), représentées majoritairement par des « moyennes exploitations » (72 % de la classe).

Plus de 25 % des effectifs de la catégorie économique « grandes exploitations » se situent dans la classe des 20 à 50 ha.

La classe économique des moyennes exploitations résiste

Exploitations selon la dimension économique (PBS)



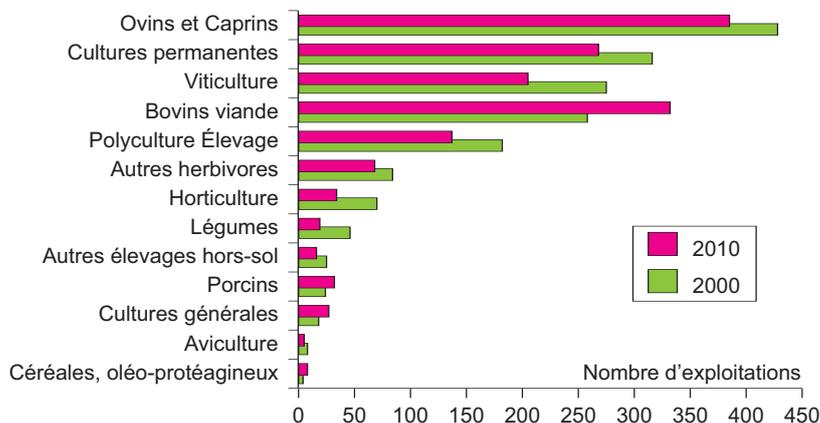
PBS : Produit Brut Standard.
Petites, moyennes et grandes exploitations.

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La perte (- 31 %) est plus accentuée dans la catégorie économique « petites exploitations ». Les effectifs passent de 1 840 en 2000 à 1 274 en 2010. Parallèlement les « grandes exploitations » totalisent un effectif de 372, soit une baisse de 19 %.

Le nombre d'élevages bovins progresse

Orientation technico-économique des exploitations



Champ : grandes et moyennes.

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La surface moyenne augmente

La surface agricole utile moyenne des exploitations est actuellement de 60 ha.

Le total de 168 000 ha de SAU est ainsi réparti :

Catégories économiques	SAU (ha)	SAU moyenne
Petites	41 909	33
Moyennes	101 425	87
Grandes	24 562	66
Total	167 896	60

Les femmes sont toujours plus présentes en agriculture, elles progressent de près de 3,5 % entre 2000 et 2010. Cette progression est surtout sensible dans les « moyennes » et « grandes exploitations ».

La population agricole insulaire

Près du quart des chefs d'exploitation et des coexploitants sont des femmes

La population agricole insulaire est marquée par une féminisation significative puisque 23 % des chefs d'exploitation et coexploitants sont des femmes (soit 700 personnes). Cette représentativité est cependant légèrement inférieure à la moyenne nationale (27 %).

Au sein de chaque catégorie économique la représentativité des femmes est comparable, passant de 26 % dans les « petites exploitations » à 20 % dans les « grandes ».

Une population vieillissante...

Dans les « moyennes » et « grandes exploitations », la population agricole corse se situe dans une tranche d'âge relativement élevée : 72 % des chefs d'exploitation ou coexploitants, appartiennent à la tranche d'âge des 40-65 ans, soit 1 233 personnes. Les plus de 65 ans représentent 9 % de la population agricole dans les « moyennes » et « grandes exploitations ».

Les effectifs se répartissent à égalité entre une orientation de type élevage et une orientation de type culture. Dans la classe d'âge des plus de 65 ans, nous observons une forte proportion d'arboriculteurs et de viticulteurs. Soit 70 % des effectifs de cette classe.

... et des successions incertaines

Chez les plus de 50 ans, 68 % ne connaissent pas de successeur pour leur exploitation.

C'est dans les « grandes exploitations » que le taux de succession connu reste le plus important (55 %), mais celles-ci ne représentent que 13 % du total. Dans les « petites exploitations », par contre, le taux d'incertitude demeure élevé (75 %) et celles-ci représentent 45 % du total des exploitations.

Des marges de progrès en matière de formation

Dans les « moyennes » et « grandes exploitations », 52 % des exploitants et coexploitants ont une formation agricole. Environ 6 % ont obtenu un diplôme agricole ou équivalent de type BTSA ou ingénieur, que l'on retrouve, à proportion égale, dans les principales catégories technico-économiques : ovins-caprins, bovins, arboriculteurs et viticulteurs.

Les 46 % restant sont titulaires d'un diplôme du niveau secondaire (CAPA, BEPA, BPA, BTA).

Chez les 48 % qui sont sans formation agricole, certains possèdent toutefois des diplômes de formation générale : 6 % ont suivi une formation supérieure de type BTS, ingénieur ou universitaire, et 19 % ont un niveau secondaire.

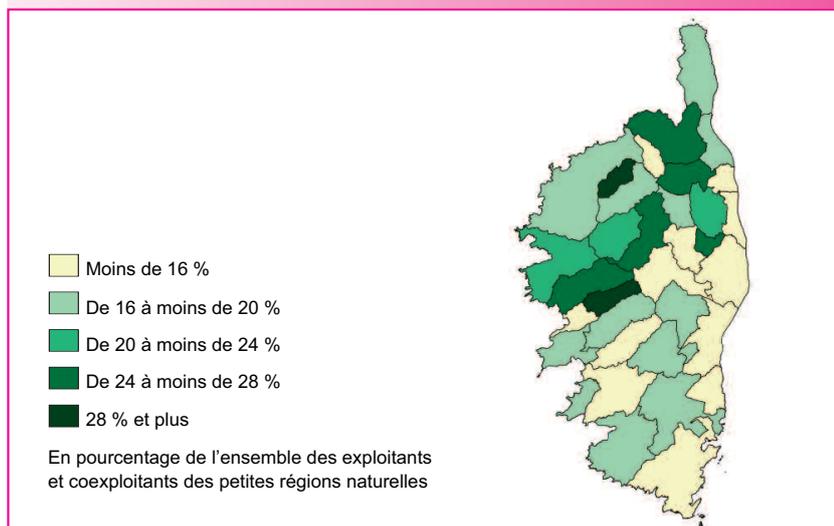
La formation continue (voir formation dans définitions) n'a concerné en 2010 que 28 % des agriculteurs des « moyennes » et « grandes exploitations ».

Dans les « moyennes » et « grandes exploitations », 23 % des chefs ou des coexploitants (dont 28 % ont une activité secondaire) travaillent à temps partiel.

Dans les « petites exploitations » la participation familiale (autre que le conjoint) est à présent plus faible (- 58 %).

Dans les « grandes exploitations », le nombre de salariés permanents non familiaux a baissé de 55 % et la part des conjoints travaillant sur l'exploitation baisse de près de 40 %.

Chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La SAU moyenne en nette augmentation

	Total des Exploitations		Dont moyennes et grandes	
	2010	Évolution depuis 2000 (%)	2010	Évolution depuis 2000 (%)
Exploitations agricoles	2 810	-21	1 536	-12
Chefs d'exploitation et coexploitants	3 003	-20	1 709	-10
Autres actifs familiaux	915	-33	578	-22
Salariés permanents hors famille	956	-15	894	-18
Travail agricole (UTA)	4 040	-14	2 924	-12
SAU moyenne	60	+37	82	+30
Surface vignoble	6 563	-9	6 532	-8
Surface arboriculture	7 088	-13	5 892	-14
Surface STH (hors collectif)	142 677	+10	103 821	+20
Effectif bovins	66 808	+5	50 726	+18
Effectif ovins	120 685	-7	108 388	0
Effectif caprins	40 866	+8	38 095	+13

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et répond à certains critères :

- elle a une **activité agricole**, soit de production, soit de maintien des terres dans les bonnes conditions agricoles et environnementales (ce qui lui permet de recevoir des aides déconnectées de l'outil de production : DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif (ce qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale : PHAE) ;
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées (vignes, vergers, ...), soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...);
- sa **gestion courante est indépendante de toute autre unité**. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation.

- **Les actifs familiaux** comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille (conjoints, enfants et autres) du chef d'exploitation ou des coexploitants, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.
- **Les salariés permanents** occupent un poste toute l'année, quelle qu'en soit la durée (temps partiel ou complet).

● **Les salariés saisonniers** ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises agricoles.

■ **La production brute standard (PBS)**. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « **petites, moyennes et grandes exploitations** ». Les petites ont une PBS inférieure à 25 000 €, les grandes une PBS supérieure ou égale à 100 000 €.

■ **L'orientation technico-économique (OTEX)**. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (*orientation technico-économique*).

■ **Les formes juridiques des exploitations**
EARL : exploitations agricoles à responsabilité limitée.
GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun.

■ **Le coexploitant et le conjoint**

Le terme de « **coexploitant** » fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer (*Gaec, Earl...*). Le « **conjoint** » est une personne vivant en couple avec l'exploitant, mariée ou non, travaillant ou pas sur l'exploitation.

■ **La formation des agriculteurs**

Formation générale : il s'agit de la formation scolaire suivie dans des établissements d'enseignement général (*hors établissement d'enseignement agricole*). Le niveau supérieur donne accès aux diplômes BTS, DUT, Ingénieur ou ceux obtenus par voie universitaire, quant aux diplômes du type CAP, BEP, BAC..., ils relèvent du niveau secondaire.

Formation agricole : formation suivie dans des établissements spécialisés (*Lycées agricoles, Écoles d'ingénieurs ou autres*). Le niveau supérieur délivre des diplômes de type BTSA, Ingénieurs..., quant aux diplômes du type CAPA, BPA, BEPA, BTA..., ils relèvent du niveau secondaire.

Formation continue agricole : cela concerne l'enseignement suivi pendant la vie active, en relation avec l'activité de l'exploitation.

Il peut s'agir de formation continue longue et diplômante (*obtention d'un diplôme agricole de niveau secondaire ou supérieur*) ou de formation continue courte, stages de courte durée (*3 jours minimum*).